



N° 26 – 2021

**ARRETE MUNICIPAL,
PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX
Création d'un Rond-Point entre le RD7 et le RD84**

Le Maire de la Commune de LANGRUNE SUR MER,
VU, La Loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la Loi 82-623 du 22 Juillet 1982
Relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6
concernant les pouvoirs de Police du Maire,
Vu l'article R.610-5 du code pénal
VU, le Code de la Route et notamment l'article R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18
et R 411-25 à R 411-28

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur le RD7 et la Rue des Chasses.

Les travaux seront entrepris par l'entreprise EUROVIA – 14550 BLAINVILLE SUR ORNE

ARRETE

ARTICLE 1 – La circulation et le stationnement des véhicules, sauf véhicules de service, de secours et de gendarmerie, seront réglementés à compter du 1^{ER} mars 2021 et ce, pendant la durée des travaux sur les rues suivantes :

PHASE 3 - Mise en Œuvre des enrobés

- du Lundi 1^{er} Mars 2021 à 8 Heures au Vendredi 5 Mars 2021 à 16 H

FERMETURE de la VOIE

- RD 7 (entre la Rue de la Mer et la Rue des Trois Grâces)
- Rue des Chasses (RD84)
- RD 7 Interdit aux PL

PHASE 4 - du Lundi 8 Mars 2021 au Vendredi 19 Mars 2021

Demi-Chaussée avec Circulation Alternée

- R.D.7 (entre la Rue de la Mer et la Rue des Trois Grâces)

Fermeture de la voie

- Rue des Chasses (sauf riverains)

ARTICLE 2 – Mise en place de toute la signalisation temporaire de chantier par l'entreprise mandataire. Des déviations seront mise en place par l'entreprise

ARTICLE 3 - Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

ARTICLE 4 – Ampliation de cet arrêté sera transmis au commandant du groupement de gendarmerie du Calvados, à la Police Municipale, au chef des services techniques. Tous les agents de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



LANGRUNE SUR MER Le 24 FEVRIER 2021
Le Maire, M. Jean-Luc GUINGOUAIN